

Séance de Conseil Municipal du 5 octobre 2015
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
HAUTEVILLE Jérôme	REQUET Patrick
GUERINEAU Kévin	GALLAY Dany
MOREL Nicolas	GRENAT Éric

Membre absent : DUPONT Frédéric,

Validation du compte-rendu de la séance précédente

Accord à l'unanimité.

Déclassement du chemin des Planches

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction par la SEMCODA d'un ensemble de 15 logements et d'un local communal sur un terrain communal et une partie de chemin à détacher du domaine public communal.

Pour permettre à la SEMCODA de réaliser son projet de construction une portion du chemin des Planches doit être déclassée du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

Une convention de stationnement sera établie entre la commune et la SEMCODA.

Un compris de vente devra être signé pour définir les modalités techniques et financières nécessaires à cette réalisation.

Accord à l'unanimité.

Proposition d'adhésion au PLUi de la CCHC

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de la CCHC pour permettre le transfert à l'intercommunalité de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Validation des agendas d'accessibilité programmée pour les ERP de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune étant propriétaire d'Établissements Recevant du Public elle doit s'engager à mettre ses établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée doit être mise en place pour définir les travaux à réaliser sur une période de 3 ans.

Accord à l'unanimité.

Approbation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Après présentation des rapports le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Virement de crédits

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être votée pour faire face aux dépenses imprévues.

Dépenses imprévues d'investissement	- 6 528 €
Matériel	+ 6528 €
Dépense imprévues de fonctionnement	- 2 200 €
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et Intercommunales	+2 200 €

Recensement de la population

L'enquête de recensement de la population diligentée par l'INSEE se déroulera sur la commune de LA FORCLAZ du 21 janvier au 20 février 2016.

Le Conseil Municipal désigne Mme Sylviane GRENAT en tant que coordonnateur communal.

Questions diverses

Le repas de nos aînés aura lieu le dimanche 25 octobre 2015 à 12 H à l'auberge communale.

Un défibrillateur a été installé près de la salle des fêtes, à l'entrée des WC publics.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 H.

Le Maire,
Gallay Gilbert